

Département du Nord

Arrondissement de DUNKERQUE

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

022 - -

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire Délégué de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route
Vu la demande de l'Entreprise VTPS, 28 Rue des Pierrettes, 62240 Menneville,
Considérant que les travaux de réparation de conduite Telecom pour orange, 15 Rue du Fort Vallières, Coudekerque-Village, nécessitent un arrêté de circulation et qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera restreinte, la circulation sera alternée, la vitesse limitée à 30 km/h, le stationnement et le dépassement interdit au droit des travaux, 15 Rue du Fort Vallières, Coudekerque-Village, pour une durée de 30 jours à partir du 12 juin 2023.

Article 2 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'Entreprise VTPS.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et l'Entreprise VTPS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjoint aux travaux
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE, le 30 Mai 2023,



Le Maire délégué

Christophe DEMEY